



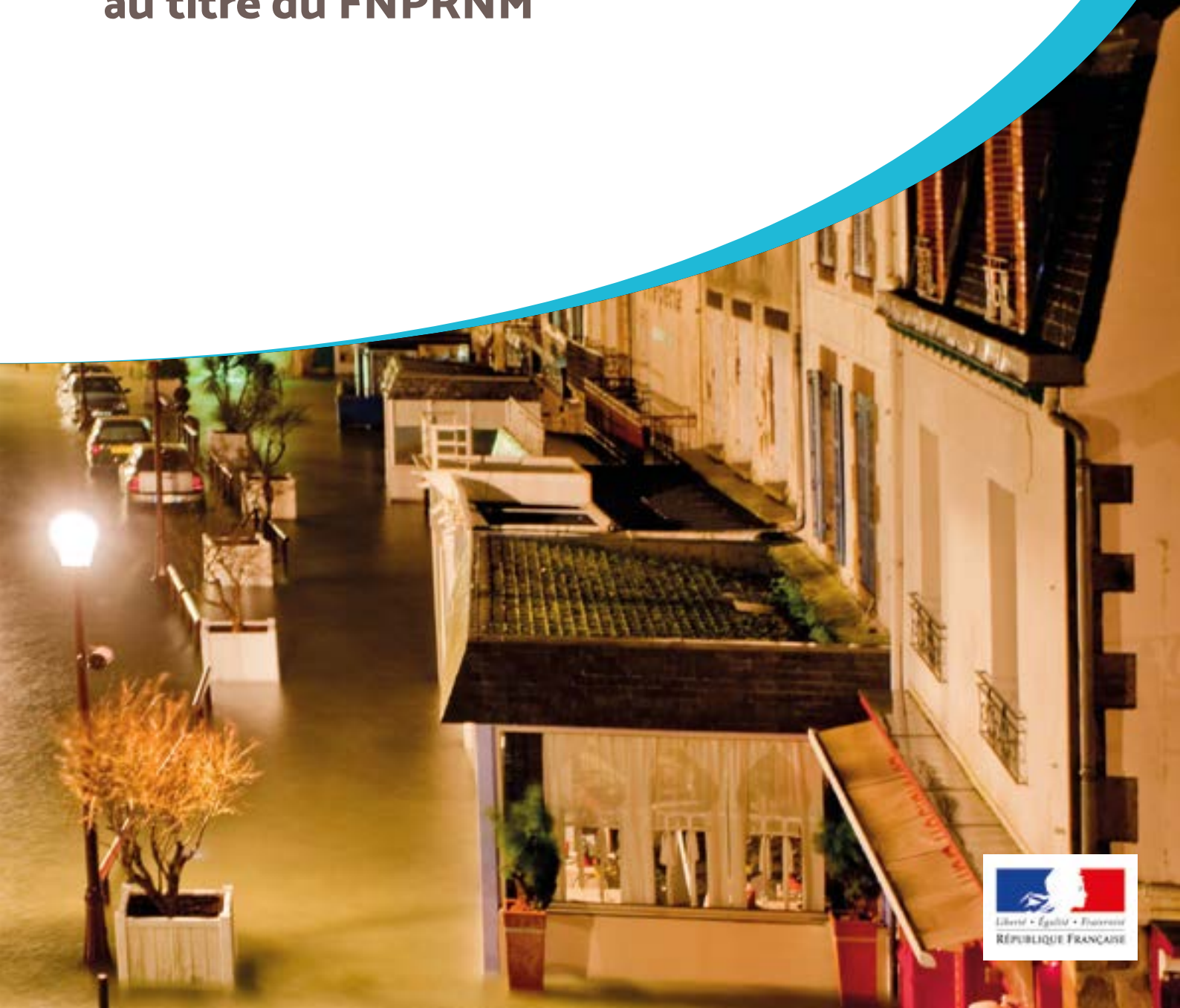
Cap à l'abri

SERVICE PROPOSÉ PAR



CapAtlantique
LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO

Dossier de demande de subvention au titre du FNPRNM



Subventions pour les travaux obligatoires du PPRL



Cette subvention est accordée aux particuliers et professionnels dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité de leur bien (risques inondations ou de submersions marines, par exemple).

Les Plans de Prévention des Risques naturels (PPRn) identifient les zones à risques et imposent un certain nombre de mesures de prévention aux biens et aux activités existants avant leur date d'approbation. L'intérêt de ces mesures est de réduire la vulnérabilité humaine, matérielle ou encore économique face aux risques naturels. Afin d'aider les particuliers et entreprises à respecter la réglementation en vigueur, l'État propose une aide financière pour tous les travaux rendus obligatoires par le règlement du PPRn, sans condition particulière (de ressource notamment) pour l'éligibilité.

Les taux de subvention pour les mesures obligatoires des PPRL (risques littoraux) sont les suivants :

- 80% des dépenses éligibles réalisées sur les biens utilisés à usage d'habitation ou à usage mixte*
- 40% des dépenses éligibles réalisées sur les biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles, pour les entreprises de moins de 20 salariés

Pour en savoir plus...

La Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a créé le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM, dit « Fonds Barnier »). C'est grâce à ce fonds que vous pouvez bénéficier d'aides financières pour la mise en place de vos travaux obligatoires.

Conformément aux dispositions prévues à l'article R.562-5 du Code de l'Environnement, les travaux de prévention imposés à des biens construits ou aménagés conformément aux dispositions du code de l'urbanisme avant l'approbation du plan et mis à la charge des propriétaires, exploitants ou utilisateurs ne peuvent porter que sur des aménagements limités dont le coût est inférieur à 50% de la valeur vénale** ou estimée du bien à la date d'approbation du plan.

 **Les mesures obligatoires pour votre bien figurent en pages 2 et 3 de votre rapport de diagnostic "Cap à l'abri". Munissez-vous de ce dernier pour compléter le formulaire.**

* Les taux peuvent augmenter annuellement.

** La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) est susceptible de demander une estimation du bien, en fonction du montant des travaux, afin de vérifier le respect du plafond de 10%.

1. Identification du bénéficiaire



Pour les personnes physiques :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom du bénéficiaire : Prénom :

Adresse : Contact :

Date de naissance : |__|_|_|_|_| Lieu : Pays :

10 premiers chiffres du numéro de sécurité sociale : |__|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Pour les personnes morales :

Cas d'une SCI, d'un syndicat de propriétaire, d'une entreprise, d'une société civile, etc. (regroupement de personnes).

Raison sociale :

Activité exercée :

Nom et prénom du représentant légal :

Fonction du représentant (président, ...) :

Désignation d'un mandataire (facultatif) :

Le mandataire agit comme intermédiaire pour le compte du bénéficiaire : il a procuration pour agir au nom de celui-ci.

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Donne mandat à :

☐ Pour recevoir en mon nom et pour mon compte le montant de la subvention

☐ Pour effectuer les démarches en mon nom et en mon compte

Signature du mandataire :

Signature du ou des mandant(s) :

 *Le bénéficiaire est le propriétaire mais il peut désigner un mandataire.*

Pour les Etablissements, Syndic ou Entreprises :

N°SIRET: |__|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Coordonnées du propriétaire/exploitant/gestionnaire (ou de son mandataire ou représentant qui sera destinataire des divers documents : demandes de pièces, informations, arrêté...) :

Nom/Prénom :

Adresse postale :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

2. Identification du bien



Adresse du bien faisant l'objet de la subvention :

Référence cadastrale :

 *Information en page 1 de votre rapport de diagnostic (ex : 49 AN 270).*

Valeur vénale du bien (si possible) :

 *Information dans le paragraphe « valeur vénale et assurance » de votre rapport de diagnostic.*

Zonage majorant au PPRL :

 *Information dans la 1^{ère} ligne du paragraphe « Descriptif de l'aléa submersion pour l'évènement de référence » de votre rapport.*

Type de bien :

- ☐ Maison individuelle
- ☐ Logement en immeuble collectif
- ☐ Parties communes d'un immeuble collectif
- ☐ Bâtiment accueillant une entreprise de moins de 20 salariés
- ☐ Bien à usage mixte (usage d'habitation et usage professionnel)

 *Si vous avez bénéficié d'un diagnostic « Cap à l'abri » entreprise, c'est que votre entreprise accueille forcément moins de 20 salariés.
Attention néanmoins, la limite des 20 salariés concerne la société et non l'agence locale. Si l'entreprise appartient à un groupe dont elle est indépendante, il faudra fournir l'attestation de la société mère.*

3. Caractéristiques du projet



Présentation succincte du projet (précisez les travaux envisagés, qui font l'objet de la subvention, en vous aidant des paragraphes « observations » correspondants de votre rapport de diagnostic) :

4. Dépenses prévisionnelles (plan de financement)



Remplir les montants TTC à l'aide de votre / vos devis.

Nature des dépenses	Montant T.T.C
TOTAL	

Calendrier prévisionnel des dépenses :

|____|____| Date prévisionnelle (mois et année) de fin des travaux.

- ⓘ Attention, vos travaux ne doivent pas débuter avant réception de la notification d'attribution des subventions.
- ⓘ Si votre plan de financement n'entre pas dans le format proposé, mentionnez-le et joignez-le en annexe.
- ⓘ Attention, vos travaux doivent être achevés dans les 2 ans qui suivent la réception de l'arrêté attributif de subvention.

5. Engagements du bénéficiaire



Je demande à bénéficier des aides au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), et atteste sur l'honneur :

- ☐ L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes
- ☐ Être propriétaire des biens mobiliers sur lesquels l'implantation est projetée ou être mandataire et avoir obtenu de la part des propriétaires des biens immobiliers sur lesquels les travaux sont projetés, l'autorisation de réaliser ces engagements
- ☐ Que le bâtiment était existant avant l'approbation du PPRn de ma commune
 -  *Le diagnostic de votre bien a pu être effectué car celui-ci existait avant la date d'approbation du PPRL.*
- ☐ Que les travaux ne sont pas commencés avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet, sauf si une autorisation de commencer le projet est accordée par l'autorité compétente

Fait à....., le

Signature, qualité du bénéficiaire ou du représentant légal et cachet du bénéficiaire (professionnels)

6. Liste des pièces à joindre à votre demande de subvention



- ☐ Le présent dossier de **demande de subvention** daté et signé du propriétaire, de l'exploitant ou du gestionnaire des biens concernés ou de son mandataire
- ☐ Une copie de votre **rapport de diagnostic "Cap à l'abri"**
- ☐ **Une copie du devis** estimatif du coût des travaux éligibles aux subventions (mesures obligatoires du PPRL)
- ☐ **Une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport**
- ☐ **Un RIB**
- ☐ **Une attestation d'assurance du bien** («multirisques habitation» incluant la garantie contre les catastrophes naturelles ou équivalent pour une activité économique)
- ☐ Si les travaux nécessitent une demande de Permis de Construire ou une Déclaration de Travaux (espace refuge, drainage) : **une copie du récépissé de dépôt de la demande**. Contactez pour cela le service urbanisme de votre ville.

Pièces complémentaires pour les professionnels :

- ☐ **L'attestation de vigilance de l'URSAAF** (attestation de fourniture des cotisations sociales)
- ☐ **Le Kbis ou l'inscription** au registre ou répertoire concerné
- ☐ **Une déclaration sur les aides** de minimis reçues sur les 3 derniers exercices fiscaux

En cas de sinistre déjà survenu :

- ☐ **Une attestation de l'entreprise** d'assurance du propriétaire indiquant le montant des indemnités versées au titre de la garantie contre les effets des catastrophes naturelles et la nature des travaux de remise en état pour lesquels ces indemnités ont été versées
- ☐ **Une copie des factures d'entreprises** ayant réalisé ces travaux ou, dans le cas où ces travaux n'ont pas été réalisés, un devis détaillé permettant d'identifier les travaux de remise en état susceptibles de contribuer à la réalisation des opérations, études et travaux de prévention et le surcoût éventuel généré par ces derniers

Dossier à remettre à la DDTM 44
(Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Loire-Atlantique)
via le site internet : www.capalabri.fr
ou à Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo
par mail : contact@capalabri.fr





Pour toutes questions relatives à ma demande de subvention :

 contact@capalabri.fr

 **02 28 54 16 09**

 www.capalabri.fr
rubrique « Travaux et subventions »

